

**KARINA GOULD, MP
BURLINGTON**

**TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**KARINA GOULD, DÉPUTÉE DE
BURLINGTON**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE**

CONSULTATION(S)			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 10 sept. 2016	de 12 h 30 à 15 h	4015 Mainway, Burlington (Ontario) L7P 3N9	90 participants, 10 animateurs de groupe, 3 membres du personnel, 2 bénévoles
2.			
3.			
4.			
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert <input type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) Huit tables de discussions menées par des animateurs			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : x	Remplacement du mode de scrutin actuel : x	Participation électorale : x	Accessibilité et inclusion : x
Vote obligatoire : x	Vote en ligne : x	Représentation locale : x	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) : x

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
<p>Les participants qui ont pris part à notre discussion publique se sont dits très fiers de notre démocratie. Toutefois, les avis étaient partagés au sujet du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, ou scrutin uninominal. Certains participants souhaitaient conserver notre mode de scrutin actuel tandis que d'autres ont exprimé des préoccupations à son sujet.</p> <p>Voici ce qu'avaient à en dire les personnes qui étaient satisfaites du mode de scrutin actuel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Elles estiment que le système est équitable, qu'il a donné de bons résultats et qu'il est facile à comprendre.• Elles pensent qu'au lieu de se débarrasser du scrutin uninominal, il conviendrait plutôt de rétablir l'efficacité et la légitimité du scrutin telles qu'elles existent déjà dans le système.• Elles pensent qu'un grand nombre des « déficiences démocratiques » perçues pourraient

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

être corrigées d'autres façons.

- Elles sont d'avis que les Canadiennes et les Canadiens n'ont pas demandé ce changement et que ce n'était pas une priorité importante lors de l'élection – c'est plutôt un changement que le gouvernement s'emploie à opérer.
- Selon un participant, l'intérêt électoral l'emportera toujours sur le bien commun, de sorte qu'il n'y a pas lieu de réformer le mode de scrutin actuel.

Voici ce qu'avaient à en dire les personnes pour qui le mode de scrutin actuel suscite des préoccupations :

- Les fausses majorités : les participants ont fait remarquer que le système actuel donne souvent 100 % du pouvoir à des partis qui ont remporté moins de 40 % du vote (25 % des votes admissibles). À l'échelle provinciale, il est arrivé que le scrutin uninominal donne un statut majoritaire au parti qui venait en deuxième place.
- Des votes qui ne comptent pas : certaines personnes sont préoccupées à l'idée que leur vote ne compte pas dans le cadre du scrutin uninominal. Par exemple, les partisans du NPD ou du Parti vert qui habitent dans des circonscriptions fortement libérales ou conservatrices ont l'impression que leurs votes ne comptent pas dans une élection fédérale.
- Des voix qui ne sont pas entendues : un participant était d'avis que le mode de scrutin actuel ne laisse pas de place à des solutions ou à des idées proposées par des députés qui n'appartiennent pas au parti au pouvoir.
- Le vote stratégique : les électeurs se sentent obligés de voter stratégiquement s'ils souhaitent bloquer l'élection d'un candidat dont ils ne veulent pas. Les gens veulent un système qui les incite à voter *en faveur* d'un candidat plutôt que *contre* un candidat.
- L'apathie des électeurs : les participants s'inquiètent de constater que de nombreuses personnes ne voient pas le rapport entre les suffrages exprimés et l'élection du gouvernement ou ne s'en préoccupent pas et qu'elles supposent simplement que le processus est équitable.

Suggestions qui sont ressorties des discussions en groupe :

- Les participants pensaient que le gouvernement devrait peut-être envisager d'améliorer la façon dont la *Loi électorale du Canada* est administrée et mise en œuvre avant de modifier la façon dont se décide l'issue d'une élection.
- D'autres étaient d'avis que les petits partis politiques du Canada et les députés qui aspirent à une certaine autonomie devraient avoir une voix et un vote plus prépondérants à la Chambre des communes pour influencer les orientations stratégiques du gouvernement. De la sorte, le parti au pouvoir aurait à examiner toutes les solutions proposées pour régler des problèmes.

Sentiment général : les participants étaient d'avis qu'il est temps d'avoir un mode de scrutin moderne et équitable qui fasse en sorte que les intentions des électeurs se reflètent dans les résultats de l'élection.

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Dans les discussions menées par nos animateurs, les participants ont pris part à un exercice sur les valeurs démocratiques canadiennes et ils ont été priés d'indiquer les caractéristiques qu'ils jugent les plus importantes pour une démocratie forte et saine. En groupe, ils ont été priés d'indiquer les caractéristiques qui, à leurs yeux, étaient les plus importantes pour une démocratie forte et saine et d'expliquer leurs raisons.

Les caractéristiques suivantes ont été mises de l'avant :

- Transparence : les participants étaient fermement convaincus que le gouvernement doit faire preuve de plus de transparence et d'ouverture. Les Canadiennes et les Canadiens veulent pouvoir accéder rapidement et efficacement à de l'information sur les lois, la prise

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

de décisions et les conséquences que ces décisions auront dans les collectivités.

- Représentativité : les participants veulent un représentant élu qui se concentrera sur les priorités nationales aussi bien que sur les priorités locales. Ils croient fermement en la représentation locale. Le public comprend que les députés doivent respecter le programme électoral de leur parti (car ils ont été élus sous la bannière d'un parti), mais il s'attend à ce que ses représentants à titre individuel aient la latitude nécessaire pour représenter les vues des personnes qui les ont élus.
- Franchise : les participants veulent des représentants (et un gouvernement) francs et ouverts.
- Inclusivité : les participants veulent un système équitable, inclusif et fondé sur le respect mutuel.
- Accessibilité : les participants veulent un représentant accessible, avec qui ils peuvent entrer en communication, avec qui ils peuvent partager des idées et qui sera au courant de leurs opinions au sujet des enjeux importants.
- Diversité : les participants pensent que nos députés fédéraux ne sont pas assez « diversifiés ». Des représentants élus dont les antécédents et les expériences sont diversifiés renforceraient notre système électoral.
- Vision et leadership : les participants s'attendent à ce que leurs représentants discutent de l'avenir de notre pays et qu'ils fassent preuve d'altruisme dans les décisions qu'ils prennent. Ils s'attendent à ce que leurs représentants tiennent compte des générations futures et ne se limitent pas à ce qui convient le mieux ici et maintenant.

Dans le cadre de cet exercice, les électeurs ont également été priés d'indiquer leurs attentes envers leurs représentants en ce qui concerne ces valeurs :

- Dans notre circonscription, les électeurs s'attendent à ce que les élus représentent leur collectivité et les intérêts locaux. Les participants ont discuté de l'équilibre entre le programme électoral du parti et la représentation des intérêts locaux et se sont demandé si les intérêts locaux étaient représentés adéquatement par nos élus à Ottawa.
- Pour certains, la représentation locale signifie des élus qui écoutent leurs électeurs et s'abstiennent de leur dire quoi penser. D'autres participants s'attendent à ce que leurs élus se familiarisent avec les questions à trancher et prennent des décisions éclairées en leur nom. À cet égard, les attentes relatives au rôle de l'élu différaient.
- Dans l'ensemble, nos électeurs comprennent que les élus doivent respecter le programme électoral du parti, mais ils s'attendent que leurs élus aient l'autonomie nécessaire pour présenter les vues des personnes qu'ils représentent.

Solutions de rechange au scrutin uninominal :

S'agissant des modes de scrutin de rechange, les participants ont dit qu'ils tenaient à pouvoir voter directement pour la personne qui les représentera. Certains étaient d'avis que le système de représentation proportionnelle mixte leur en donnerait l'occasion. Toutefois, les participants se sont demandé si la représentation proportionnelle était vraiment comprise. Pour certains participants, le Canada est trop vaste et certaines de ses régions sont trop peu peuplées pour que la représentation proportionnelle soit efficace.

Un participant pensait que la représentation proportionnelle pourrait être utilisée comme mode de scrutin au Parlement pour élire les sénateurs. De cette façon, les sénateurs seraient élus par tous les partis plutôt que d'être désignés par le leader du parti majoritaire/du gouvernement.

En ce qui concerne le scrutin préférentiel, ou scrutin à deux tours, certains électeurs estimaient que cette formule a la préférence des candidats qui pensent être le premier ou le deuxième choix de la plupart des électeurs, mais ce n'est pas une solution de rechange préférable au scrutin uninominal.

Quelques participants se sont également dits intéressés au scrutin à vote unique transférable.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Différentes raisons ont été invoquées par les groupes de discussion :

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

- Certains participants sont d'avis que c'est une question de connaissances. Si les Canadiennes et les Canadiens connaissaient mieux le système électoral, ils seraient peut-être plus intéressés à exercer leurs droits démocratiques.
- D'autres ont mentionné le rôle que joue peut-être l'accessibilité : si le vote était plus facile ou plus commode pour les gens (p. ex. le vote en ligne), la mobilisation s'améliorerait peut-être.
- Certains pensaient que le manque de transparence dans le paysage politique nuit à la mobilisation de l'électorat. Les électeurs s'attendent à voir les élus agir de manière transparente. Lorsque les gens ont l'impression que le gouvernement cache de l'information au public, ils commencent à perdre confiance et à se désintéresser de l'engagement politique.
- Certains étaient d'avis que les messages et les communications du gouvernement jouent un rôle important. Le public s'attend à ce que les élus prennent des décisions reposant sur des preuves solides. Les citoyens ne devraient pas avoir à invoquer la *Loi sur la liberté d'information* pour obtenir un complément d'information sur la prise de décisions; l'information devrait être communiquée ouvertement à la population.

Suggestions pour encourager la participation :

- Le gouvernement devrait prendre des mesures proactives pour relever les niveaux de confiance et les perceptions publiques au sujet de la transparence en matière de gouvernance. Pour ce faire, il pourrait améliorer les mécanismes de communication et le partage d'information avec les citoyens.
- Une façon d'y parvenir serait de veiller à ce qu'il y ait un dialogue *permanent* entre les élus et les électeurs. La première mesure importante pour les électeurs est la participation aux processus plus vastes.
- La participation et les taux de participation aux scrutins augmenteront si les gens ont le sentiment qu'il y a un avantage reconnaissable à voter et s'ils sentent que leur voix est entendue.
- Pour beaucoup de participants, les jeunes constituent un groupe important à mobiliser.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Pour beaucoup de participants, le vote est seulement un élément du vaste casse-tête démocratique. Ce que nous faisons et ce que nous disons entre les élections, voilà des éléments aussi importants, voire plus, que le vote en soi.

En ce qui concerne le vote obligatoire, il n'y avait pas de consensus clair parmi les participants : certains étaient fermement pour, d'autres fermement contre, et beaucoup étaient ouverts à l'idée, mais sans préférence claire.

Les participants en faveur du vote obligatoire pensaient qu'il existe un « déficit démocratique » et que le devoir de voter est un droit civique. Dans une société démocratique, il revient à chacun de participer au processus démocratique en votant.

Si le vote devenait obligatoire, un participant était d'avis que les pénalités devraient prendre la forme d'amendes pour les personnes qui ne votent pas et de peines d'emprisonnement pour les personnes ou groupes qui empêchent quelqu'un d'exercer son droit de vote. Les participants en faveur du vote obligatoire ont parlé de la réussite du modèle de l'Australie, où le taux de participation est systématiquement supérieur à 90 %.

Selon un participant, le problème n'est pas que les gens ne sont pas assez nombreux à voter, mais plutôt que les gens ne sont pas assez nombreux à ressentir le besoin de voter. C'est un élément dont il faut tenir compte dans le processus plus vaste de la réforme électorale.

Un participant était d'avis qu'il y a des mesures que nous pouvons prendre pour renforcer l'accessibilité pour les électeurs ainsi que les taux de participation. Par exemple, les Canadiennes et les Canadiens en âge de voter devraient être inscrits automatiquement sur la liste électorale fédérale et la transmission à Élections Canada des renseignements personnels des personnes qui produisent leur déclaration de revenu à l'Agence du revenu du Canada ne devrait plus être

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
 131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
 Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

optionnelle, mais devenir obligatoire. De plus, si un citoyen accède à des services par l'entremise d'autres ministères ou organismes fédéraux, ceux-ci pourraient transmettre les renseignements personnels le concernant à Élections Canada, qui les inscrirait ou les mettrait à jour.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Les opinions au sujet du vote en ligne variaient selon les groupes de discussion.

Certains participants pensaient que le vote en ligne permettrait d'accroître les taux de participation. Même si les électeurs peuvent voter par anticipation ou par la poste, certains participants pensaient que le vote en ligne pourrait être commode pour les électeurs qui ont fait leur choix avant le jour du scrutin. Beaucoup d'électeurs admissibles attendent le jour du scrutin pour décider pour qui ils vont voter. Il pourrait arriver que les électeurs qui sont retardés au bureau de scrutin parce qu'il y a de longues files d'attente ou qui, dans certains cas, ne se sont pas rendus au bon bureau de scrutin ne votent finalement pas à cause de ces inconvénients. Le vote en ligne répondrait mieux aux besoins des électeurs disposés à voter et capables de le faire. Les taux de participation au Recensement de 2016 ont montré la popularité et la facilité d'accès des questionnaires ou des votes en ligne.

Cependant, les participants se sont aussi dits inquiets des enjeux de la sécurité, de la confirmation de l'identité et de l'intégrité du processus électoral si les électeurs votent en ligne. Le piratage par des agents étrangers et/ou des agents au Canada et la manipulation des données sont des risques qui pourraient compromettre le processus électoral dans son ensemble. En cas de fraude fiscale, il serait plus facile de remplir une urne de bulletins électroniques que de bulletins papier. Le gouvernement aurait besoin d'un moyen de vérifier et de confirmer l'identité des électeurs. Les participants se demandaient également comment les bulletins électroniques seraient conservés en prévision d'un éventuel dépouillement judiciaire ou d'une contestation du vote.

D'autres participants pensaient que même si le nombre de votes augmente avec le vote en ligne, cette hausse devra se manifester également dans le vote en personne.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Certains participants souhaiteraient que des dispositions actuelles de la *Loi électorale* soient révisées au chapitre de l'accès aux immeubles pour les recenseurs et les agents réviseurs qui dressent les listes électorales. Ces dispositions viseraient les concierges dans les immeubles, les gestionnaires immobiliers, les propriétaires d'immeubles, les conseils d'administration des condos, les locataires d'appartements ou de condos ainsi que les établissements de soins infirmiers ou de soins de longue durée, dont les taux de déménagement sont plus élevés que ceux des propriétaires occupants.

Pour ce qui est de la tenue d'un référendum pour légitimer la réforme électorale, les participants ont fait remarquer que le Canada n'a pas eu besoin d'un référendum pour accorder le droit de vote aux femmes, aux membres des Premières Nations, etc. Et la plupart était d'avis qu'un référendum n'était pas nécessaire.

Aux yeux de certains participants, les personnes qui s'opposent à la réforme électorale considèrent un référendum comme un moyen d'empêcher cette réforme.

Certains participants appuieraient un référendum ou un plébiscite qui aurait lieu après que les électeurs auront utilisé le nouveau mode de scrutin à quelques occasions pour déterminer s'ils aiment le nouveau système (exemple de la Nouvelle-Zélande).

Par ailleurs, certains participants étaient d'avis qu'il serait important que tout changement au système électoral soit soumis au vote de l'ensemble de la population dans le cadre d'un référendum national et qu'en faire moins serait une attaque à la démocratie.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)

Les participants à cette consultation ont été répartis entre huit groupes de discussion animés par huit animateurs. Dans le cadre de ces discussions, on a demandé aux participants de se concentrer sur les valeurs démocratiques canadiennes et sur les principes directeurs d'une réforme du processus électoral fédéral et de se pencher sur le dialogue de la consultation elle-même.

Le consensus sur ces questions variait sensiblement et les discussions à chaque table étaient uniques en leur genre, compte tenu de la façon dont chaque animateur a mené les discussions dans chaque groupe.

Les participants ont été priés d'explorer les valeurs associées à notre système démocratique, comme la transparence, la reddition de comptes, la représentation, l'inclusivité, l'accessibilité et la participation.

Des recommandations regroupées sous quatre thèmes sont ressorties des discussions :

Sensibilisation

La question de la réforme électorale est complexe. La réforme aura des répercussions sur notre démocratie dans sa forme actuelle. Les participants sont convaincus que pour aider l'ensemble de la population à comprendre les différents modes de scrutin, il est essentiel que le gouvernement distribue de l'information à chaque citoyen pour expliquer les différences entre le système actuel et les systèmes de rechange proposés.

Communication

La réforme électorale passe par une conversation entre le gouvernement et les citoyens. Le processus de consultation est une première étape importante au cours de laquelle les élus écoutent ce que leurs électeurs ont à dire sur la question. Lors de la prochaine étape de cette conversation, il conviendra que le gouvernement reconnaisse les commentaires qu'il aura reçus des participants à des consultations comme celle-ci et de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens qui ont exprimé leur opinion au sujet de notre démocratie et de notre mode de scrutin, et qu'il y réponde.

Accès à l'information

Certains participants connaissaient bien les différents modes de scrutin, mais d'autres étaient d'avis qu'il faudra mener des activités beaucoup plus nombreuses de sensibilisation et d'information du public pour le mettre au courant de l'enjeu. Il faudra transmettre l'information sous diverses formes (par exemple des imprimés, des communications électroniques) et veiller à ce qu'elle soit le plus accessible possible.

Valeur du vote

Il était important pour les participants que leur vote revête de la valeur. Moins un bulletin de vote a d'impact, plus l'électeur est susceptible de se désintéresser du processus électoral. Il est vital que la reconnaissance de la valeur du bulletin de vote individuel soit l'un des principes clés d'une réforme électorale, quelle qu'elle soit.

Les personnes qui ont participé à cette consultation comprennent que ces rétroactions seront examinées par le Comité et elles ont hâte de prendre connaissance des recommandations qui seront faites au cours des prochains mois.

Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)

Date : le 14 octobre 2016

Signature du (de la) député(e)

Karina Gould, députée

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016